

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

11-09-2026

L'an deux mille vingt-six

Le seize septembre à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Patrick CHATELLIER-HUMEAU, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Julien HELLIO, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Ludovic DALENÇON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Mme Marion FROUIN

Pouvoir :

Mr Olivier LATOUR ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PAIS

En exercice 23
Présents 22
Votants 23

2026-46 Présentation du rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur le thème de la gestion de l'eau potable

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, informe le conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur l'eau potable, de 2020 jusqu'à la période la plus récente, et, en a établi un rapport d'observations.

Ce rapport a été notifié à la communauté de communes, qui en a pris acte ; une copie a été transmise aux communes-membres, conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Chaque commune-membre doit le porter à la connaissance de son conseil municipal et en prendre acte.

Après avoir pris connaissance du rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur le

thème de la gestion de l'eau potable et en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'en prendre acte,
- de transmettre la délibération correspondante à la Communauté de communes Autour de Chenonceau-Bléré Val de Cher.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance



Marion FROUIN



La Maire



Adeline BETAÏLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture

23 SEP. 2026

Date de publication

23 SEP. 2026